



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Val-d'Oise

Commune : Deuil-la-Barre

Autres communes :

PDA

Appellation : Eglise Notre-Dame (église prieurale et paroissiale de Saint-Eugène)

Monument(s)

Appellation :

Protection :

Arrêté : Arrêté préfectoral le 13/11/2017

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.